

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le 9 avril, 2008 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoghue ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Coutu, Owen LeGallee et formant quorum sous la présidence du maire suppléant Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le maire Michel Plante monsieur le Conseiller Claude P. Lemire sont absents.

À 19h30 heures, Monsieur le maire suppléant Timothy Watchorn, constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **75.04.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 Finances
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 31 mars 2008 et le rapport comparatif trimestriel
- 3 2 3
- 3 3 Correspondance
- 3 3 1 Lettres – aide financière – eau potable
- 3 3 2 Ville de Rosemère – campagne de financement
- 3 3 3 Fédération québécoise des municipalités – Les Fleurons du Québec
- 3 3 4 Leucan Laurentides – défi têtes rasées
- 3 3 5 Forum jeunesse – demande d'adhésion
- 3 3 6 Ville de Châteauguay : invitation
- 3 3 7 Maison de la famille des Pays-d'en-Haut : Demande de don
- 3 3 8 Table hors foyer : programme de financement
- 3 3 9 Héma-Québec : programme de reconnaissance des bénévoles
- 3 3 10 Colonne juridique
- 3 3 11 CanWest : prix communautaire
- 3 3 12 Soupe populaire : cabane à sucre
- 3 3 13 MRC des Pays-d'en-Haut : reg. gestion des matières résiduelles

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	14	Trinity Anglican church : trottoir
3	3	15	Jour de la Terre
<b>3</b>	<b>3</b>	16	Légion royale Canadienne
<b>3</b>	<b>3</b>	17	Journée de la Culture
<b>3</b>	<b>3</b>	18	Condoléances – Gourmet du Village
3	3	19	
<b>3</b>	<b>3</b>	20	
3	3	21	
3	4		Personnel
3	4	1	Ginette Charette
3	5		Résolution
3	5	1	Cour municipale
3	5	2	Modification à la résolution 47.03.07
3	5	3	Dossier – rue des Bouleaux
3	5	4	Ouverture de compte : fonds de stationnement
3	5	5	
3	6		Réglementation
3	6	1	
3	6	2	
<b>4</b>			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	
4	3		Résolution
4	3	1	
4	4		Réglementation
4	4	1	Adoption du règlement 440 relatif à l'acquisition de véhicules
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2	1	Fin d'emploi
5	2	2	Démission
5	3		Résolution
5	3	1	Politique de construction d'infrastructures
5	3	2	Vente d'équipement
5	4		Réglementation
5	4	1	
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du Directeur
6	2		Personnel
6	3		Résolution
6	3	1	Paiement – Écocentre
6	3	2	Barrage Christieville
6	3	3	Appel d'offres –barrage Christieville
6	3	4	
6	4		Règlementations
6	4	1	Avis de motion – Réfection du barrage Corbeil
7			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7	2		Personnel
7	3		Résolution
7	3	1	Rue du Midi
7	3	2	Dérogation mineure – 108, Sunset
7	3	3	Dérogation mineure – rue des Bouleaux
7	3	4	Dérogation mineure – rue des Elfes
7	3	5	PIIA – 723, chemin du Village
7	4		Réglementation
8			<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
			<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires

## **Municipalité de Morin-Heights**

8	1	3	
8	3		Personnel
8	3	1	Embauche – Camp de jour
8	3	2	Embauche - politiques
8	3	3	Embauche – ski de fond
8	4		Résolution
8	4	1	
8	4	2	Dossier Robillard
9			Affaires nouvelles
10			Période de questions
11			Levée de l'assemblée

### **76.04.08 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire 12 mars 2008 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 12 mars 2008.

### **77.04.08 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mars 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 mars 2008</b>	
Comptes à payer :	\$ 268 088.00
Comptes payés d'avance	\$ 389 718.00
<b>Total des achats</b>	<b>\$ 657 806.09</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	\$ 21 364.09
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$ 679 170.18</b>
Salaires nets	\$ 74 946.93
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b>\$ 754 117.11</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.*

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
31 MARS 2008**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un état des revenus et des dépenses au 31 mars 2008 ainsi que le rapport comparatif trimestriel requis en vertu de l'article 176 du Code municipal.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mars 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisées et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

**78.04.08 GINETTE CHARETTE**

---

Considérant que Madame Ginette Charette, directrice des services administratifs, a présenté une demande à l'effet de réduire sa semaine de travail à 4 jours;

Considérant que le Comité des relations de travail a étudié la demande et recommande au Conseil d'y acquiescer;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil autorise la modification du contrat de travail de Madame Ginette Charette en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour y refléter la semaine de quatre jours.

Que les autres conditions de travail soient ajustées en conséquence.

### **79.04.08 COUR MUNICIPALE**

---

Considérant que la Municipalité est membre de la cour municipale de Sainte-Adèle;

Considérant que les constats d'infractions émis par la Sûreté du Québec sont traités par la Cour municipale de Sainte-Adèle en vertu d'une entente intervenue avec la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant que l'analyse du dossier financier démontre que le revenu net de la municipalité n'est que de 2% du montant des amendes émises, 88% du montant étant versé à la cour municipale, 7 % en TVQ et 3% à la SAAQ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à la MRC des Pays- d'en-Haut de voir à obtenir un rapport sur les services rendus par la Cour municipale.

Que ce Conseil soumet à la MRC que les frais versés à la Cour municipale en vertu de l'entente intermunicipale devraient varier selon le nombre de constats émis.

### **80.04.08 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 47.03.07**

---

Considérant qu'il ya lieu d'apporter une précision à la résolution 47.03.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que la résolution 47-03-07 soit modifiée pour se lire comme suit :

#### **47.03.07 ANNULATION DU SOLDE SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

---

Attendu que la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements 314, 315 et 353 et que le financement permanent des coûts a été effectué comme suit :

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Numéro de règlement</b>	<b>Titre</b>	<b>Emprunt approuvé</b>	<b>Montant financé</b>	<b>Solde à annuler</b>
236367	314	Aqueduc route 329	850 000 \$	289 210 \$	560 790 \$
235420	315	Aqueduc Bastien Terrain Lot 45	45 000 \$	40 363 \$	4 637 \$
241133	353	Barrage Guenette	100 800 \$	97 393 \$	3 407 \$

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'il existe à l'égard des règlements précités un solde non contracté de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'une subvention a été appliquée en réduction de l'emprunt décrété par le règlement 314;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements 314, 315, 353 en conséquence;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 315 soit réduit de 45 000 \$ à 40 363 \$.

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 353 soit réduit de 100 800 \$ à 97 393 \$ .

Que le montant de l'emprunt du règlement 314 soit réduit de 850 000 \$ à 289 210 \$.

Que ce Conseil confirme que la subvention au montant de 505 682,02 \$ octroyé dans le cadre du Programme Infrastructure Québec a été appliquée en réduction de l'emprunt décrété par le règlement 314.

Que copie de cette résolution soit transmise à Ministère des Affaires municipales et des Régions.

### **81.04.08 DOSSIER – RUE DES BOULEAUX**

---

Considérant l'offre d'achat présenté par Monsieur Gilles Beauregard pour la portion de rue non construite sise sur la partie de lot 36 pour la somme de 2 500 \$;

Considérant que l'objectif de l'acheteur est de rattacher cette partie de lot à l'immeuble sis sur le lot 36-4 afin d'avoir une étendu de front sur un chemin;

Considérant que l'acheteur a été avisé qu'un tel lotissement devait faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

Considérant que la valeur moyenne des transactions dans le secteur est de 46¢ le pied carré;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil offre de vendre la partie de lot 36, représentant l'assiette de rue non construite d'une superficie de 15 856 pieds carrés ± pour la somme de 7 294 \$ plus taxes.

Que les frais inhérent à la transaction (honoraires arpentage- lotissement-notaires et publication des droits) soient à la charge de l'acheteur.

Que le Maire et le directeur général soient autorisé à signer pour et au nom de la municipalité.

**82.04.08 COMPTE – FONDS DE STATIONNEMENT**

---

Considérant que le fonds de stationnement doit avoir son propre compte à la Caisse populaire;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'ouverture d'un compte distinct à la Caisse Populaire Desjardins Saint-Sauveur.

Que les signataires de ce compte soient le maire, Michel Plante et le maire suppléant, Owen LeGallee ainsi que le Directeur général, Yves Desmarais et Ginette Charette, secrétaire-trésorière adjointe.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de mars 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

Dépôt du document remis aux propriétaires des zones à risque d'inondation.

**83.04.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 440 RELATIF À  
L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 440 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 440 comme suit :

**RÈGLEMENT 440  
QUI DÉCRÈTE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS  
POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIES ET DES TRAVAUX  
PUBLICS ET UN EMPRUNT POUR Y POURVOIR**

ATTENDU que la flotte des véhicules de la municipalité doit être rajeunie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn à la session ordinaire du 12 mars 2008 avec dispense de lecture ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 1**

Le Conseil est autorisé à acquérir un camion réservoir et ses équipements pour le Service de Sécurité incendie, et un camion de déneigement pour le Service des Travaux Publics pour un montant total de 512 000 \$, incluant les frais incidents, tel qu'il appert à l'estimé préliminaire préparé par les directeurs des Services, daté du 5 mars 2008 qui est joint au présent règlement sous l'annexe «A».

### **ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 512 000 \$ sur une période de 10 ans.

### **ARTICLE 3**

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

### **ARTICLE 4**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute aide financière ou subvention qui pourra être versée par le Gouvernement du Québec pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée.

### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire Suppléant

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de mars 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **84.04.08 FIN D'EMPLOI**

---

Considérant qu'une entente de fin d'emploi est intervenue entre monsieur Paul Mercier, le Syndicat SCFP et la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine l'entente signée par le Maire et le Directeur général qui est annexée à la présente.

### **85.04.08 FIN D'EMPLOI**

---

Considérant que monsieur Sylvain Allard a présenté sa démission à titre de contremaître des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte, à regret de la décision de monsieur Sylvain Allard.

Que ce Conseil remercie monsieur Allard pour son excellent travail et sa collaboration à rendre le Service des travaux publics toujours meilleur et lui souhaite meilleurs des chances dans ses entreprises.

### **86.04.08 POLITIQUE DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES**

---

Considérant que la Politique de construction des infrastructures doit être actualisée;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil adopte la politique de construction des infrastructures annexée à la présente et datée de ce jour.

Que cette politique annule à toute fin que de droit les dispositions adoptées antérieurement ainsi que la politique de construction des entrées charretières.

### **87.04.08 VENTE D'ÉQUIPEMENT**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de monsieur Marcel Poissant pour l'achat du tracteur John Deere 1989 et ses équipements;

Considérant que la somme offerte est réaliste;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil accepte l'offre et vend à Monsieur Marcel Poissant le tracteur John Deere, modèle 855, 1989, numéro de série M00855D630377, immatriculé FC67185 et ses équipements pour la somme de 5 000 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de mars 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que le bulletin environnemental posté aux résidents.

#### **88.04.08 PAIEMENT - ÉCOCENTRE**

---

Considérant qu'en vertu de l'entente intermunicipale relative à l'Éco centre intervenue entre la Municipalité de Piedmont, de Morin-Heights et la Ville de Saint-Sauveur, la construction de l'infrastructure est assumée proportionnellement par les trois municipalités;

Considérant que le coût de construction est de l'ordre de 531 696,82 \$ et que la part assumé par la Municipalité est de 21,44%, soit la somme 113 995,80 \$;

Considérant que le Conseil désire affecter cette somme du surplus libre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement de la somme de 113 995,80 \$ à la Ville de Saint- Sauveur pour la construction de l'Écocentre et affecte ladite somme du surplus non affecté.

#### **89.04.08 BARRAGE CHRISTIEVILLE**

---

Considérant que Gilles Taché, ingénieur conseil a déposé les Plans et devis pour la reconstruction du Barrage Christieville, en date de mars 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la Firme Gilles Taché et associées, ingénieurs-conseils à déposer le dossier au Ministère du Développement Durable et de l'Environnement pour obtention du Certificat d'autorisation.

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder à un appel d'offres en conséquence.

**Municipalité de Morin-Heights**

**90.04.08**                      **APPEL D'OFFRES – BARRAGE DU LAC CORBEIL**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réparation du barrage du Lac Corbeil;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Pronex Excavations Inc.
David Riddell Excavation/transport inc.
Les Dalles Parko Inc.
Construction Premium Inc.
Gelco Construction
Construction Stewart

Considérant que la municipalité a reçu l'offre suivante :

Soumissionnaires	Prix
Gelco Construction	55 365,19 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil retienne le plus bas soumissionnaire conforme, Gelco Construction au prix de 55 365,19 \$ sujet à l'approbation du règlement 441.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements pertinents lorsque le règlement sera en vigueur.

**A.M. 03.04.08**    **AVIS DE MOTION – RÉFECTION DU BARRAGE CORBEIL**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee qu'un règlement décrétant l'acquisition et les travaux de reconstruction du Barrage du Lac Corbeil et pour ce faire un règlement d'emprunt au montant de 87 000 \$ assumé par les bénéficiaires du secteur sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de mars 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **91.04.08 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2008.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2008 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **92.04.08 RUE DU MIDI**

---

Considérant que la rue située sur les lots numéro 31A-39, 32B-1, 32-C-1, P-33B du Rang 1, a été cédée à la municipalité;

Considérant que ce tracé est dans la continuité de la rue du Midi;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que la rue située sur lesdits lots porte l'odonyme : du Midi.

### **93.04.08 DÉROGATION MINEURE – 108, SUNSET**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h54;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 mars 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier deux dispositions du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation de la résidence et de la piscine creusée pour la propriété située sur le lot 38A-115, rang 2;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 108, Sunset, dans la zone 36;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 09.03.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 mètres (6.1 mètres lors de la construction en 1967) à 4.26 mètres la marge de recul avant pour la résidence principale et de réduire la distance minimale entre une piscine et un bâtiment de 2.0 mètres à 1.3 mètres de l'immeuble situé au 108, rue Sunset, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur Jean Blondin, dans ses minutes 35371.

### **94.04.08 DÉROGATION MINEURE – RUE DES BOULEAUX**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h57;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 mars 2008 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de lotissement 417 afin de réduire le frontage minimal pour le terrain vacant situé sur une partie du lot 36, rang 4 et une partie du lot 36, Rang 5;

Considérant que la demande vise le terrain vacant situé sur la rue Des Bouleaux, dans la zone 32;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 10.03.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 25 mètres à 12.24 mètres, le frontage minimal sur une rue, pour le lot vacant sur la rue des Bouleaux, le tout tel que montré au plan de propriété de l'arpenteur Lucien Corbeil, dans ses minutes 7140.

**95.04.08 DÉROGATION MINEURE – RUE DES ELFES**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h58;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 mars 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de construire une résidence dans un secteur panoramique pour le terrain vacant situé sur le lot 30-62, Rang 2;

Considérant que la demande vise le terrain vacant situé sur la rue des Elfes, dans la zone 7, lotie avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 12.03.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 15.0 mètres à 0 mètre, la marge de recul requise depuis l'arrête d'un talus supérieur à 30%, pour le lot vacant sur la rue des Elfes, selon certaines conditions, le tout tel que montré au plan de propriété de l'arpenteur Richard Barry, dans ses minutes 4003.

**96.04.08 PIIA – 723, CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour la revitalisation de la façade du dépanneur Couche-Tard situé au 723, chemin du Village, dans la zone 45;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 11.03.08 sous condition;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction selon certaines conditions pour le bâtiment situé au 723, chemin du Village selon la description des travaux et les recommandations du Comité.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mars 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de mars 2008.

### **97.04.08      EMBAUCHE – CAMP DE JOUR**

---

Considérant que la municipalité doit embaucher un directeur et un moniteur en chef pour le camp de jour;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 28 mars 2008;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Madame Cassandra Clarke au poste de directrice du camp de jour pour la période d'été, au salaire de 12,00 \$/ heure, et de madame Catherine Maillé au poste de moniteur en chef du camp de jour pour la période d'été, au salaire de 10,50 \$/ heure.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **98.04.08**      **EMBAUCHE - POLITIQUES**

---

Considérant que certains travaux relatifs aux Politiques Familiale et des Aînés doivent être complétés;

Considérant que de nouvelles activités seront ajoutées au calendrier de l'automne;

Considérant que Madame Catherine Maillé a complété son stage à la Municipalité;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 28 mars 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que Madame Catherine Maillé soit embauché pour une période de 18 semaines au salaire de 12\$ l'heure.

### **99.04.08**      **EMBAUCHE – SKI DE FOND**

---

Considérant qu'il a été nécessaire d'ajouter une personne pour l'entretien du réseau de ski de fonds à la fin du mois de mars;

Considérant le rapport de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 28 mars 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la décision de l'administration d'embaucher Monsieur Tim Moore, pour l'entretien du réseau de ski de fond à raison de 15 \$ l'heure pour une période d'environ 33 heures.

### **100.04.08**      **DOSSIER ROBILLARD**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception sa dernière correspondance de l'administration à Me Willard M.C. Steeves, représentant de Madame Robillard dans le dossier d'acquisition du lot 36-2, Rang 5.

### **PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

**101.04.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

À 20h14, il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue,

Que cette session soit ajournée au mercredi 30 avril 2008 à 19h30.

---

Timothy Watchorn  
Maire Suppléant

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.